
**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 7 FEVRIER 2006**

ETAIENT PRESENTS :

MM. Dominique NAGY et Eric WARLOUZET représentant la commune de LES AGEUX
M. Christian GRESSIER représentant la commune de ANGICOURT
MM. Daniel MERCIER et Jean-Paul GONDARD (suppléant de Mme Marinette CAROLE)
représentant la commune de BAZICOURT
Mmes Kristine FOYART, Jeannine PICQUE et M. Jacques PERRAS représentant la commune de
BRENOUILLE
MM. Marc TEINTURIER et Philippe POUDE représentant la commune de CINQUEUX
MM. Alain COULLARE et Bernard CORLAY représentant la commune de MONCEAUX
Mme Annie CRAPPIER et MM. Pierre RENAUD, Daniel BARBILLON représentant la commune
de PONTPOINT
Mmes Anne-Marie SEIGNEURGENS, Jacqueline BRUTE DE REMUR, Fabienne RAYNAUD,
Muriel MITONNEAU et MM. Antoine AUBREE, Philippe ZANGHELLINI, Jean STENECK,
Bruno VERMEULEN représentant la commune de PONT STE MAXENCE
Mme Gisèle DOUBLET et M. KARAYAN Georges représentant la commune de RHUIS
Mme Denise SCHROBILTGEN et M. Gérard BIDAULT représentant la commune de RIEUX
MM. Gabriel BRUCHET et Raynal DEGROS représentant la commune de ROBERVAL
Mme Marie COLLOT et M. Marcel LOPACINSKI représentant la commune de SACY LE GRAND
MM. Régis CHARLES et Jean-Marie ROBERT représentant la commune de SACY LE PETIT
MM. Philippe DUCROCQ et Francis MIANNAY représentant la commune de ST MARTIN
LONGUEAU
Mme Claudine LAULAGNET et MM. Jean-Claude HRMO, Gilbert GOSSELIN, Robert LAHAYE
représentant la commune de VERNEUIL EN HALATTE
Mme Marie-Laurence LOBIN et M. Georges DEVOS représentant la commune de VILLENEUVE
SUR VERBERIE

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Marc DELHOMMEAU (ANGICOURT)
Mme Marinette CAROLE (BAZICOURT)
MM. Christian de LUPPE et Philippe FROIDEVAL (BEAUREPAIRE)

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Christian de LUPPE (BEAUREPAIRE) à M. Alain COULLARE (MONCEAUX) et M.
Philippe FROIDEVAL (BEAUREPAIRE) à M. Gérard BIDAULT (RIEUX)

ASSISTAIENT EGALEMENT :

M. Christophe LAMY, Directeur Général des Services

Mme Marie-Line SAMINE
M. Jean-Marc ANTROP
M. Frédéric MAZEREEL

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Marc TEINTURIER (CINQUEUX)



I – Approbation des procès verbaux des réunions des 7 octobre, 5 décembre et 13 décembre 2005

Les procès verbaux des réunions des 7 octobre, 5 décembre et 13 décembre 2005 n'appelant aucune observation sont adoptés à l'unanimité.

II – Suite au transfert de compétences :

◆ *Intégration des personnels transférés*

Dans le cadre du transfert de compétences, les agents exerçant en totalité leurs fonctions dans les services gestionnaires des compétences transférées sont transférés de plein droit à l'EPCI.

Le Comité Technique Paritaire qui s'est réuni le 31 janvier 2006 a donné un avis favorable.

Le Conseil Communautaire

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu l'article L.5211-4-1-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du préfet en date du 20 décembre 2005 relatif aux transferts de compétences vers l'EPCI dénommé Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Considérant que les agents exerçant en totalité leurs fonctions dans les services gestionnaires des compétences transférées sont transférés de plein droit à l'EPCI,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 31 janvier 2006,

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article Unique : les agents dont les noms suivent sont transférés à l’Etablissement Public de Coopération Intercommunal dénommé Communauté de Communes des Pays d’Oise et d’Halatte, dans les conditions de statut et d’emploi qui étaient les leurs dans la commune d’origine, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Commune de Pont Sainte Maxence

Nom – prénom	Grade	Statut
<u>CONSERVATOIRE</u>		
CHARPENTIER Patrick	Assistant enseignement artistique	Titulaire
BOULNOIS Véronique	Agent administratif	Stagiaire
BELEKANAOUI Amina	Agent d’entretien	Titulaire
MOURIER Ingrid	Assistant enseignement artistique – prof de guitare classique	Titulaire
WATEL Denis	Assistant enseignement artistique – prof de clarinette	Titulaire
RICHARD Brigitte	Assistant enseignement artistique – prof de piano	Titulaire
CESMAT Pierre	Assistant enseignement artistique – prof de violon	Titulaire
AUGUSTIN Florence	Assistant enseignement artistique – prof de violoncelle	Titulaire
HARLEAUX François	Assistant enseignement artistique – prof de flûte à bec	Titulaire
GALLET Myriam	Prof. de cor d’harmonie et formation musicale	Contractuel
SUAREZ Michel	Prof. batteries/percussions	Contractuel
MORAILLON Lorraine	Prof. de danse classique	Contractuel
MULLER François	Prof. de piano	Contractuel
PASSA Jacky	Prof. de synthétiseur	Contractuel
ROMANN Nicolas	Prof. de guitare électrique	Contractuel
COUVEZ Patrice	Prof. de saxophone	Contractuel
ISHIBASHI Hiroko	Prof. d’accompagnement musical	Contractuel
MACHET Christophe	Prof. de trompette	Contractuel
MERON Yvon	Prof. de percussions/batteries	Contractuel
PEYRE Dominique	Direction des orchestres	Contractuel
DEBRUN Cédric	Prof. de flûte traversière	Contractuel
EON Yadranka	Prof. de chant	Contractuel
THULEAU Valérie	Prof. de Formation musicale	Contractuel
<u>Soit 23 agents</u>		
<u>CENTRE CULTUREL</u>		
COUTAREL Elisabeth	Rédacteur principal	Titulaire
CLERMONT Laurence	Adjoint administratif	Titulaire
TAVIGNOT Agnès	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Titulaire
VERSCHELDEN Jérôme	Agent des services techniques	Stagiaire
CAMINADE Annie	Agent qualifié du patrimoine 2 ^{ème} classe – <u>en disponibilité</u>	Titulaire
JAFFRE Madeleine	Agent des services techniques	Titulaire
<u>Soit 6 agents</u>		

Nom – prénom	Grade	Statut
<u>CENTRE DE LOISIRS</u>		
PEZANT Yasmine	Agent d’animation	Titulaire
CAMMERMAN Valérie	Agent administratif	Stagiaire
CATALGI Luigia	Agent d’entretien et de restauration	CEC - fin 24/03/2006
BOUCHEKHCHOUCKH karim	Adjoint animation	Stagiaire
KANZA NZONGO Elisabeth	Adjoint animation	Titulaire au 01/01/2006
AUBREE Pierre	Agent d’animation	Titulaire
COURCY Myriam	Agent d’animation	Stagiaire
MIGRARD Linda	Agent d’animation	Stagiaire
CARON Julie	Agent d’animation	Stagiaire
ALBALAHCEN Corinne	Agent des services techniques	Titulaire
<u>Soit 10 agents</u>		
<u>PETITE ENFANCE</u>		
MARZOUKI Marie Thérèse	Puéricultrice cadre de santé supérieure	Titulaire
FOUCHER Carine	Auxiliaire de puériculture - temps partiel 80%	Titulaire
BELOURIEZ Joëlle	Infirmière classe supérieure	Titulaire

GRUAIST Sandrine	Auxiliaire de puériculture	Titulaire
DELSART Corinne	Agent d'entretien – dossier en cours pour invalidité	Titulaire
PANNET Christine	Infirmière de classe normale	Titulaire
BAZZANELLA Sophie	Aide maternelle – en congés parental jusqu'au 31/12/2006	CEC – fin 05/05/2006
CANDELOT Valérie	Auxiliaire de puériculture	Titulaire
VALERY Sabrina	Auxiliaire de puériculture	Stagiaire – fin 04/02/2006
BEAUDE Dominique	Auxiliaire de puériculture	Titulaire
GEOFFROY-DECHAUME Carla	Prof. de chant	Contractuel
JANEST Isabelle	Educatrice jeunes enfants	Titulaire
BOICHOT Anne	Médecin territorial 2 ^{ème} classe	Contractuel – fin 14/03/2006
DECADI Sophie	Auxiliaire de puériculture	Titulaire
BOURSIER Anne	Educatrice jeunes enfants	Titulaire
DAHANIA Stéphanie	Agent administratif	Stagiaire
ANECA Suzanne	Assistante maternelle	Contractuel
BARRIERE Michèle	Assistante maternelle	Contractuel
BASSELET Edith	Assistante maternelle	Contractuel
BERNIER Josiane	Assistante maternelle	Contractuel
BLANCHARD Martine	Assistante maternelle	Contractuel
BOYAVAL Sabrina	Assistante maternelle	Contractuel
BRETONNET Danièle	Assistante maternelle	Contractuel
BRISPOT Monique	Assistante maternelle	Contractuel
BURIER Denise	Assistante maternelle	Contractuel
CARON Brigitte	Assistante maternelle	Contractuel
CHEDEVILLE Nicole	Assistante maternelle – en congés maladie	Contractuel
CHOVET Béatrice	Assistante maternelle	Contractuel
CHRIST Nicole	Assistante maternelle	Contractuel
CIMEN Monique	Assistante maternelle	Contractuel
CLAES Yvonne	Assistante maternelle	Contractuel
CLERMONT Line	Assistante maternelle	Contractuel
CLERMONT Martine	Assistante maternelle	Contractuel
COQUEMA Nadine	Assistante maternelle	Contractuel
DA SILVA Sophie	Assistante maternelle	Contractuel
DAGNICOURT Catherine	Assistante maternelle	Contractuel
DEBEAUPUIS France	Assistante maternelle	Contractuel
DELMOTTE Véronique	Assistante maternelle	Contractuel
DENOYELLE Danielle	Assistante maternelle	Contractuel
DRU Chantal	Assistante maternelle	Contractuel
DUVIVIER Evelyne	Assistante maternelle	Contractuel
ELIAS Liliane	Assistante maternelle	Contractuel
ENGEL Viviane	Assistante maternelle	Contractuel
FERNANDES Marilina	Assistante maternelle	Contractuel
GLADIEUX Monique	Assistante maternelle	Contractuel
GOPAL Sonamate	Assistante maternelle	Contractuel
GRUBSKI Lucienne	Assistante maternelle	Contractuel
LAGACHE Maryvonne	Assistante maternelle	Contractuel
MAJKA Myriam	Assistante maternelle	Contractuel
MARSALA Laurence	Assistante maternelle	Contractuel
MAUGER Christelle	Assistante maternelle	Contractuel
MAURY Anna Paula	Assistante maternelle	Contractuel
MIRALLEZ Yolande	Assistante maternelle	Contractuel
MORMANDO Carole	Assistante maternelle	Contractuel
POTTIER Françoise	Assistante maternelle	Contractuel
RAVAT Marie France	Assistante maternelle	Contractuel
RAYNAUD Murielle	Assistante maternelle	Contractuel
REBY Nathalie	Assistante maternelle	Contractuel
REGNIER Henriette	Assistante maternelle – en congés maladie	Contractuel
REMY Nicole	Assistante maternelle	Contractuel
ROCHE Patricia	Assistante maternelle	Contractuel
RODRIGUEZ Véronique	Assistante maternelle	Contractuel
ROLLOT Brigitte	Assistante maternelle	Contractuel
SAVANGSY Nadine	Assistante maternelle	Contractuel
SCUTTENNAIRE Simone	Assistante maternelle	Contractuel
WARGNIER Valérie	Assistante maternelle	Contractuel
WEIBEIL Sylviane	Assistante maternelle	Contractuel
WYSOCKI Marie Paule	Assistante maternelle	Contractuel
CHEVALIER Maryvonne	Assistante maternelle	Contractuel
	<u>Soit 69 agents</u>	

Commune de PONTPOINT

Nom – prénom	Grade	Statut
<u>PETITE ENFANCE</u>		
PETITALOT Bernadette	Puéricultrice Cadre de santé à 90%	Titulaire
DIGNOCOURT Catherine	Educatrice jeunes enfants – détachée jusqu'au 01/01/2007 à 80%	Titulaire
HUCK Céline	Auxiliaire de puériculture à 80%	Titulaire
DEGUBERNATIS Isabelle	Agent spécialisé des écoles maternelles	Titulaire
TEURNIER Christiane	Agent spécialisé des écoles maternelles à 50% jusqu'au 28/02/2005 puis à 80%	Titulaire
DARRAS Maryline	Agent des services techniques	Titulaire
DUQUENNE Virginie	Agent des services techniques	Titulaire
FRENOY Evelyne	Agent d'entretien qualifié	Titulaire
FAVA Isabelle	Agent spécialisé des écoles maternelles à 50%	Non-Titulaire
<u>Total pour la Commune de PONTPOINT :</u>		
<u>9 agents</u>		

◆ Effectifs par service

Administration générale : 8 agents

Christophe LAMY, Directeur Général des Services (Attaché)
Valérie CAMMERMAN, Agent administratif
Frédérique DELSART, Adjoint administratif
Elodie GLISE, Emploi jeune
Lucile MASSON, Agent Administratif
Marie-Line SAMINE, Rédacteur
Marion SPREUX, Attaché
Pierre-Marie VIGNON, Directeur des ressources humaines (mis à disposition par le C.D.G.)

Centre Culturel : 7 agents

Annie CAMIMADE, agent qualifié du patrimoine
Laurence CLERMONT, adjoint administratif
Elisabeth COUTAREL, Rédacteur principal
Madeleine JAFFRE, Agent d'entretien
Agnès TAVIGNOT, Adjoint administratif
Jérôme VERSCHULDEN, agent d'entretien
Antony ROGER, Agent d'entretien (mis à disposition par le C.D.G.)

Service environnement et déchets ménagers : 1 agent

Frédéric MAZEREEL, emploi jeune

Conservatoire : 24 agents

Amina BELEKNAOUI, agent d'entretien
Véronique BOULNOIS, Agent administratif
Pierre CESMAT, Professeur de violon
Patrick CHARPENTIER, Assistant d'enseignement artistique
Patrice COUVEZ, Professeur de saxophone
Cédric DEBRUN, Professeur de flûte traversière
Yadranka EON, Professeur de chant

Myriam GALLET, Professeur de cor et formation musicale
François HARLEAUX, Professeur de flûte à bec
Hiroko ISHIBASHI, Professeur de musique
Christophe MACHET, Professeur de trompette
Yvon MERON, Professeur de percussion/batterie
Lorraine MORAILLON, Professeur de danse classique
Ingrid MOURIER, Professeur guitare classique
François MULLER, Professeur de piano
Florence NEGRI, Professeur de violoncelle
Jacky PASSA, Professeur de synthétiseur
Dominique PEYRE, Direction des orchestres
Brigitte RICHARD, Professeur de piano
Nicolas ROMANN, Professeur guitare électrique
Michel SUAREZ, Professeur percussion/batterie
Valérie THULEAU, Professeur formation musicale & chef de chœur
Denis WATEL, Professeur de clarinette
Silvia LOPEZ, Professeur de danse moderne (mise à disposition par le C.D.G.)

Crèche Familiale : 56 agents

Suzanne ANECA, Assistante maternelle
Michèle BARRIERE, Assistante maternelle
Edith BASSELET, Assistante maternelle
Joëlle BELOURIEZ, Infirmière
Josiane BERNIER, Assistante maternelle
Martine BLANCHARD, Assistante maternelle
Sabrina BOYAVAL, Assistante maternelle
Danièle BRETONNET, Assistante maternelle
Monique BISPOT, Assistante maternelle
Denise BURIER, Assistante maternelle
Brigitte CARON, Assistante maternelle
Nicole CHEDEVILLE, Assistante maternelle
Maryvonne CHEVALIER, Assistante maternelle
Béatrice CHOVEL, Assistante maternelle
Nicole CHRIST, Assistante maternelle
Monique CIMEN, Assistante maternelle
Yvonne CLAEYS, Assistante maternelle
Line CLERMONT, Assistante maternelle
Martine CLERMONT, Assistante maternelle
Nadine COQUEMA, Assistante maternelle
Sophie DA SILVA, Assistante maternelle
Catherine DANGICOURT, Assistante maternelle
France DEBEAUPUIS, Assistante maternelle
Véronique DLEMOTTE, Assistante maternelle
Danièle DENOYELLE, Assistante maternelle
Chantal DRU, Assistante maternelle
Evelyne DUVIVIER, Assistante maternelle
Liliane ELIAS, Assistante maternelle
Viviane ENGEL, Assistante maternelle
Marilina FERNANDES, Assistante maternelle
Monique GLADIEUX, Assistante maternelle
Sonamatta GOPAL, Assistante maternelle
Lucienne GRUBSKI, Assistante maternelle
Isabelle JANEST, Educateur de jeunes enfants
Maryvonne LAGACHE, Assistante maternelle
Myriam MAJKA, Assistante maternelle
Laurence MARSALA, Assistante maternelle

Marie-thérèse MARZOUKI, Directrice crèche
Christelle MAUGER, Assistante maternelle
Ana-Paula MAURY, Assistante maternelle
Yolande MIRALLEZ, Assistante maternelle
Carole MORMANDO, Assistante maternelle
Françoise POTTIER, Assistante maternelle
Marie-France RAVAT, Assistante maternelle
Muriel RAYNAUD, Assistante maternelle
Nathalie REBY, Assistante maternelle
Henriette REGNIER, Assistante maternelle
Nicole REMY, Assistante maternelle
Patricia ROCHE, Assistante maternelle
Véronique RODRIGUEZ, Assistante maternelle
Brigitte ROLLOT, Assistante maternelle
Nadine SAVANGSY, Assistante maternelle
Simone SCUTTENAIRE, Assistante maternelle
Valérie WARGNIER, Assistante maternelle
Sylviane WEIBEL, Assistante maternelle
Marie-Paule WYSOCKI, Assistante maternelle

Crèche Pirouette Cacahuète : 9 agents

Sophie BAZZANELLA, Aide maternelle
Anne BOICHOT, Médecin territorial
Valérie CANDELLOT, Educateur de jeunes enfants
Stéphanie DAHANIA, Agent administratif
Sophie DECADI, Auxiliaire de puériculture
Marie-Carla GEOFFROY-DECHAUM, Professeur de chant
Sandrine GRUAIST, Auxiliaire de puériculture
Christine PANNET, Infirmière
Naïma RACHEDI, Agent d'entretien (mise à disposition par le C.D.G.)

Crèche Ribambelle : 5 agents

Dominique BEAUDE, Auxiliaire de puériculture
Anne BOURSIER, Educateur de jeunes enfants
Corinne DELSART, Agent d'entretien
Carine FOUCHER, Auxiliaire de puériculture
Sabrina VALERY, Auxiliaire de puériculture

Crèche Les Marionnettes : 9 agents

Bernadette PETITALOT, Puéricultrice Cadre de santé
Catherine DIGNOCOURT, Educatrice jeunes enfants
Céline HUCK, Auxiliaire de puériculture
Isabelle DEGUBERNATIS, Agent spécialisé des écoles maternelle
Christiane TEURNIER, Agent spécialisé des écoles maternelles
Maryline DARRAS, Agent des services techniques
Virginie DUQUENNE, Agent des services techniques
Evelyne FRENOY, Agent d'entretien qualifié
Isabelle FAVA, Agent spécialisé des écoles maternelles

Halte garderie itinérante : 4 agents

Isabelle NOEL, Directrice Halte garderie itinérante
Sandrine RAIMBAUX, Auxiliaire de puériculture
Patricia CHARLOSSE, Agent d'animation qualifié (mis à disposition par le C.D.G.)
Sylvie MAZINGARBE, Pédiatre, (mise à disposition par le C.D.G.)

Service Communication, N.T.I.C. : 3 agents

Delphine DESMOULINS, Assistante en communication
Eric LAISNE, Responsable Communication et N.T.I.C.
Nimwa VENADIAMBU, Assistant T.I.C. (mis à disposition par le C.D.G.)

Service Economique : 1 agent

Jean-Louis MARTIN, Chargé de mission

Service Enfance (14 agents) et Jeunesse (6 agents) : 20 agents

Corinne ABALAHCEN, Agent d'entretien
Célia ANTON, Agent d'animation
Jean-Marc ANTROP, Directeur service enfance, jeunesse et culture
Pierre AUBREE, Agent d'animation
Julie CARON, Agent d'animation
Luigia CATALDI, Agent d'entretien
Mallory CHAHBAR, Responsable accueil et logistique
Myriam COURCY, Agent d'animation
Stéphanie GODET, Agent d'animation
Linda MIGNARD, Agent d'animation
Yasmine PEZANT, Agent d'animation
Maxime ROUX, Responsable C.L.S.H.
Séverine VANCOUVER, Agent d'animation
Delphine TABOUELLE, agent d'entretien (mise à disposition par le C.D.G.)
Karim BOUCHEKHCHOUKH, Adjoint d'animation
Benjamin BRUNETTI, Animateur jeunesse
Simon DE SMET, Animateur jeunesse
FLIPO Maximilien, Agent d'animation
Elisabeth KANZA NZONGO, Adjoint d'animation
Christophe LACAILLE, Responsable jeunesse

Relais Assistantes Maternelles : 1 agent

Sophie BOUCOURT, Animatrice RAM

Service de portage de repas à domicile : 3 agents

Yola GONDARD, Conducteur territorial
Brigitte LASSALLE, Conducteur territorial
Sylvie OUDART, Conducteur territorial

Total des effectifs au 1^{er} janvier 2006 : 151 agents

◆ Adhésion à la Mutuelle de l'Oise des Agents Territoriaux (MOAT) et à la Mutuelle Interprofessionnelle de Chantereine (MIC) - taux de participation de la CCPOH

De la même façon que la CCPOH a, en juin 2000, signé une convention de fonctionnement pour la couverture des risques sociaux du personnel avec la Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T), il convient de faire de même pour les personnels transférés auprès des deux organismes suivants :

- Mutuelle de l'Oise des Agents Territoriaux (M.O.A.T)
- Mutuelle Interprofessionnelle de Chantereine (M.I.C)

Il est proposé de valider le taux de participation de la CCPOH de 25% comme pour la M.N.T.

Le Conseil Communautaire

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 02 mars 1982,

Vu la loi du 06 Février 1992,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1er : d'autoriser le Président à signer une convention de subvention de fonctionnement à la Mutuelle de l'Oise des Agents Territoriaux (M.O.A.T) pour la couverture des risques sociaux du personnel de la C.C.P.OH. Cette subvention représente 25% du montant des cotisations dues par les agents au titre de l'exercice considéré.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer une convention de subvention de fonctionnement à la Mutuelle Interprofessionnelle de Chantereine (M.I.C) pour la couverture des risques sociaux du personnel de la C.C.P.OH. Cette subvention représente 25% du montant des cotisations dues par les agents au titre de l'exercice considéré.

Article 3 : Ces conventions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2006 et seront renouvelées chaque année par tacite reconduction.

◆ Organigramme des vice-présidences

L'affectation des missions aux vice-présidents est actuellement la suivante :

- | | | |
|---|---|----------------|
| - Affaires générales et finances | : | Alain COULLARE |
| - Affaires scolaires | : | Jacques PERRAS |
| - Environnement – Ordures ménagères | : | Gérard BIDAULT |
| - Développement économique et communication | : | Robert LAHAYE |
| - Petite Enfance, Enfance – Jeunesse | : | Annie CRAPPIER |
| - Culture | : | à définir |
| - Bâtiments, voirie | : | à définir |

Il est proposé d'étendre le domaine de compétences de M. Jacques PERRAS, actuellement chargé des affaires scolaires et notamment des gymnases intercommunaux, à l'ensemble des bâtiments et voiries sous responsabilité CCPOH au 1^{er} janvier 2006.

En ce qui concerne la compétence culturelle et, du fait de son importance (nombre d'employés, 2 bâtiments,...), il est proposé de créer une nouvelle vice-présidence avec pour mission la mise en place d'un programme culturel communautaire.

◆ Création d'une vice-présidence « culturelle » - appel à candidatures

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Commune des Pays d'Oise et d'Halatte,

Considérant la compétence culturelle et, du fait de son importance (nombre d'employés, bâtiments, ...), qu'il est nécessaire de créer une nouvelle vice-présidence avec pour mission la mise en place d'un programme culturel communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article Unique : de créer une vice-présidence « culturelle ».

Le président invite les candidats a cette nouvelle vice-présidence à se faire connaître.

Se sont portés candidat :

- Madame Anne-Marie SEIGNEURGENS
- Monsieur Marc TEINTURIER

Le vote a bulletin secret à lieu.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Commune des Pays d'Oise et d'Halatte,

Vu la délibération n° 05/06 A en date du sept février 2006 portant création d'une vice-présidence « culturelle »,

Le Président a invité les membres du Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Vice-Président, conformément aux dispositions réglementaires.

Il a invité les candidats à se faire connaître. Se sont portés candidat :

- Madame Anne-Marie SEIGNEURGENS

- Monsieur Marc TEINTURIER

Le vote a bulletin secret à lieu.

Le dépouillement est effectué par Madame Denise SCHROBILTGEN et M. Bruno VERMEULEN.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	43
Me Anne-Marie SEIGNEURGENS	7 voix
M. Marc TEINTURIER	35 voix
Bulletin blanc	1

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article Unique : de proclamer M. Marc TEINTURIER, Vice-Président chargé des affaires culturelles.

M. Marc TEINTURIER a été immédiatement installé.

♦ Tarification pour les locations des salles de la « Manekine »

Dans le cadre de ses activités, le Centre Culturel Communautaire la Manekine peut être amené à louer certaines de ses salles à savoir : la Salle de Danse, les Hall et Mezzanine, la Salle de Spectacle.

Il est donc, en vertu du code des collectivités territoriales, nécessaire d'en définir les tarifs et de les valider par un vote communautaire.

Compte tenu du tout récent transfert de la compétence culturelle, et pour ne pas léser les usagers, il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir la politique tarifaire telle que fixée par la Commune de Pont Ste Maxence, arrondie à l'euro inférieur.

Les tarifs proposés tiennent compte des équipements (tables, chaises, sonorisation...) liés à chaque espace. Les modalités de locations sont définies dans le règlement intérieur.

les barèmes journaliers de base suivants sont proposés à l'Assemblée :

TARIFICATION de PONT STE MAXENCE			PROPOSITIONS DE TARIFICATIONS CCPOH		
	Lucratif	Non lucratif		Lucratif	Non lucratif
Salle de Spectacle	715,15	414,10	Salle de Spectacle	715	414
Salle de Danse	514,60	313,70	Salle de Danse	514	313
Hall et Mezzanine	-	-	Hall et Mezzanine	300	200

Il est proposé la mise en place d'une politique de dégressivité égale à 10% du tarif de base le deuxième jour consécutif, et de 15% les jours suivants.

Un chèque de caution de 2000 € sera demandé pour la location de la salle de spectacle.

Le Conseil Communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales titre II, chapitre I, articles L 2221.1 à L 2221.20

Vu l'avis du Comité Directeur en date du 23 janvier 2006,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : de fixer les tarifications de locations des salles du Centre Culturel Communautaire la Manekine comme suit :

TARIFICATIONS CCPOH		
	Lucratif	Non lucratif
Salle de Spectacle	715	414
Salle de Danse	514	313
Hall et Mezzanine	300	200

Article 2 : de fixer le mode de dégressivité tarifaire comme suit :

- 10% du tarif de base le 2^{ème} jour
- 15% du tarif de base dès le 3^{ème} jour.

Article 3 : de fixer le montant de la caution de la salle de spectacle à 2000 €.

Article 4 : d'imputer les recettes correspondantes au budget, chapitre 7062.

III – Création d'un poste d'attaché pour l'administration générale

Suite au transfert de compétences et dans le cadre de la réorganisation des services, il est nécessaire de recruter une personne « qualifiée » pour le service administration générale sur le grade d'attaché territorial, à temps complet.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 02 Mars 1982,

Vu la loi du 06 Février 1992,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1er : de créer un poste d'attaché territorial, a temps complet, pour le service Administration Générale.

Article 2 : d'autoriser le Président à procéder au recrutement.

IV – Information sur le marché de conception et d'impression du journal « Notre Pays »

➤ Cadre général

Une procédure de mise en concurrence du prestataire chargé actuellement de la mise en forme, de l'impression et de la livraison au siège de la Communauté de Communes du journal « Notre Pays » a été mise en place.

Ce marché a pour objet la conception, l'impression et la livraison au siège de la Communauté de Communes ainsi qu'à la Mairie de Pont Sainte Maxence du journal intercommunal « Notre Pays ». Il a été divisé en deux lots : un lot n°1 pour la conception et un lot n°2 pour l'impression et la livraison

Ce marché est conclu du 15 mars au 31 décembre 2006 avec une reconduction possible pour toute l'année civile 2007.

➤ Procédure en cours

Un avis de publicité a été publié dans le journal Le Parisien du 13 décembre 2005, laissant aux entreprises intéressées jusqu'au 12 janvier 2006 pour présenter une offre.

Cet avis précisait que les offres des candidats seraient évaluées en fonction de :

La qualité de la prestation (il était demandé à chaque entreprise de fournir des exemples des prestations déjà réalisées ailleurs) ;

Des moyens mis à disposition pour réaliser la prestation;

De la réactivité ;

Et du prix.

Sur 8 retraits de dossiers de consultation, 7 entreprises ont répondu pour ce marché.

Une Commission s'est réunie le 19 janvier 2006. Ses membres ont vérifié la présence des pièces de candidatures et relevé les prix donnés par chaque entreprise.

Ainsi, avant négociation, le coût total (conception et impression sur la base d'un « 24 pages »*) pour les 4 numéros restant à réaliser sur l'année 2006, va de 31 523,00 € TTC, pour le moins cher, à 44 744,68€ TTC pour le plus cher.

Si l'on tient compte de la durée de reconduction d'un an, le coût oscillerait entre 78 807,50 € TTC et 111 861,7 € TTC du 15 mars 2006 au 31 décembre 2007.

Pour le reste, les offres reçues sont en cours d'étude.

Une nouvelle commission aura lieu le 3 février afin de procéder à un premier classement des entreprises en attendant les négociations qui auront lieu le 17 février.

V – OSIRIL (demande du Centre de Gestion de l'Oise et Association du Pays Compiégnois)

A la demande de l'Association du Pays Compiégnois, le Centre de Gestion de L'Oise a sollicité nos communes afin de connaître leur avis sur l'extension éventuelle du programme OSIRIL 2, à la numérisation des documents d'urbanisme.

La CCPOH s'est jusqu'alors investie au nom des communes dans le programme OSIRIL 2, visant à fournir la base d'un futur S.I.G., autrement dit le cadastre.

Il convient désormais d'étudier l'extension possible de ce programme pour lequel la CCPOH a elle aussi été sollicitée.

Quels besoins ?

Quelle maîtrise d'ouvrage future ?

VI – Information sur le site portail

Les communes de Bazicourt, Rhuis et de Saint Martin Longueau n'ont apparemment pas encore eu de premier rendez-vous préparatoire à la création de leurs sites. Les contacts vont être pris le plus rapidement possible.

Les entretiens avec les communes de Beaurepaire, Les Ageux, Roberval et Sacy le petit ont été réalisés et ont permis pour chacune d'elles d'entamer concrètement le démarrage de la conception de leur site.

Des rencontres sont d'ores et déjà prévus les 9 et 11 février prochain pour les communes de Pont Sainte Maxence et Brenouille ; rencontre prévue au 13 avril pour Villeneuve sur Verberie.

Monceaux et Angicourt sont en ligne ; la formation auprès des élus et personnels de ces deux communes s'est déroulée le 26 et 27 janvier dernier. La maquette du site de Sacy le Grand est bientôt finalisée et le site de Verneuil en Halatte est en cours de réalisation.

Le service Communication se tient à votre disposition pour tout renseignement à ce sujet.

VIII – Point sur le S.C.O.T.

En collaboration avec Oise-la-Vallée, l'expo S.C.O.T a été recalibrée. L'ensemble des éléments a été validé par les membres du Comité Directeur et les corrections demandées ont été apportées. Déjà, les communes de Brenouille, Pontpoint, Cinqueux, Verneuil en Halatte et Monceaux ont manifesté leur intérêt pour héberger cette exposition qui, de par son dispositif, permet de tourner sur nos différentes communes et ainsi d'ouvrir l'information et la concertation au plus grand nombre.

Inauguration prévue le 10/02 au centre culturel La Manekine.

IX – Information sur les affaires scolaires

M. PERRAS vous informe l'assemblée communautaire que la Commission des Affaires Scolaires s'est réunie le mardi 31 janvier 2006. Il fait remarquer que pour la deuxième fois consécutive, seuls cinq élus de la commission étaient présents.

X – Information sur la maîtrise d'ouvrage pour la requalification de la Z.A. Moru-Pontpoint

Suite à l'étude pré-opérationnelle menée par la SEMOISE en juin 2004 sur la zone d'activités de Moru-Pontpoint, le Conseil Communautaire dans une délibération en date du 1^{er} juillet 2004 a déclaré que : « *le projet de requalification de la zone d'activités de Moru-Pontpoint était un projet d'intérêt communautaire* ».

La Communauté de Communes a alors lancé, le 13 juillet 2005, un marché public à procédure adaptée dont l'objet du marché était le suivant :

Confier une mission de mandat opérationnel pour faire réaliser, au nom et pour le compte de la maîtrise d'ouvrage, en application de la loi maîtrise d'ouvrage public du 12 juillet 1985 modifiée, les études de conception à partir de la phase PROJET et la réalisation des travaux visant à la requalification de la zone d'activités de Moru-Pontpoint (voirie, abords, etc).

Ce mandat a été décomposé en deux tranches :

➤ **Une tranche ferme** qui consiste à :

- Réaliser, sur la base de l'étude pré-opérationnelle de juin 2004, la consultation des prestataires pour la réalisation du DCE ;
- Réaliser les dossiers de subvention ;
- Suivre les dossiers de subvention ;
- Préparer le dossier de déclaration d'utilité publique ;
- Suivre les études jusqu'à la validation du DCE.

➤ **Une tranche conditionnelle** qui consiste à :

- Réaliser la consultation ;
- Sélectionner les offres ;
- Suivre les travaux jusqu'à la réception ;
- Accompagner la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du lancement de la déclaration d'utilité publique.

Une seule offre a été reçue par les services de la Communauté de Communes, celle de la SEMOISE.

L'offre de la SEMOISE a été retenue en tenant compte des critères énoncés dans l'avis de publicité par ordre de priorité (Recevabilité administrative des candidatures, références et moyens, note méthodologique, et prix) et des éléments suivants : moyens humains, matériels et sa proposition quant à l'exécution du marché.

Les prestations proposées par la SEMOISE correspondaient, en tous points, à la demande de la Communauté de Communes figurant dans l'avis de publicité.

Le prix contenu dans l'offre étant trop élevé par rapport à l'enveloppe financière prévue pour cette opération (un maximum de 90 000 € HT), une remise sur le prix a été négociée.

Le montant du marché s'élève donc à 16 500 € HT pour la tranche ferme et 57 500 € HT pour la tranche conditionnelle soit un total de 74 000 € HT. (*Les travaux proprement dits ont été évalués à 1 386 457 € HT.*)

Ce marché a été signé le 26 septembre 2005.

La réponse pour la subvention ayant été reçue le 9 janvier 2006, l'ordre de service pour le commencement d'exécution de la tranche ferme a été envoyé le mardi 10 janvier à la SEMOISE.

La SEMOISE devrait donc intervenir dans les semaines à venir.

La durée du marché est donc la suivante :

- La tranche ferme devrait être exécutée en 7 mois soit jusqu'au début du mois de septembre ;
- La tranche conditionnelle devrait durer 4 ans au maximum, soit jusqu'en 2010.

Il convient donc de valider la mise en place de cette seconde tranche, et d'autoriser le Président à signer tout document et demander toute subvention nécessaire.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 02 Mars 1982,

Vu la loi du 06 Février 1992,

Vu la délibération en date du 1^{er} juillet 2004 déclarant le projet de requalification de la zone d'activités de Moru-Pontpoint d'intérêt communautaire,

Vu la délibération en date du 7 septembre 2005 attribuant le mandat à la SEMOISE,

Considérant que ce mandat est décomposé en deux tranches :

➤ Une tranche ferme qui consiste à :

- Réaliser, sur la base de l'étude pré-opérationnelle de juin 2004, la consultation des prestataires pour la réalisation du DCE ;
- Réaliser les dossiers de subvention ;
- Suivre les dossiers de subvention ;
- Préparer le dossier de déclaration d'utilité publique ;
- Suivre les études jusqu'à la validation du DCE.

➤ Une tranche conditionnelle qui consiste à :

- Réaliser la consultation ;
- Sélectionner les offres ;
- Suivre les travaux jusqu'à la réception ;
- Accompagner la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du lancement de la déclaration d'utilité publique.

Considérant la durée du marché, à savoir :

- 1^{er} tranche : tranche ferme exécutée en 7 mois soit jusqu'au début du mois de septembre 2006,
- 2^{ème} tranche : tranche conditionnelle pour une durée de 4 ans au maximum, soit jusqu'en 2010.

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : de valider la mise en place de la seconde tranche du mandat.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

➤ Demande d'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural (D.D.R)

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 02 Mars 1982,

Vu la loi du 06 Février 1992,

Vu la délibération en date du 1^{er} juillet 2004 déclarant le projet de requalification de la zone d'activités de Moru-Pontpoint d'intérêt communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article Unique : de solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural (D.D.R), au taux le plus élevé, pour l'opération de requalification de la zone d'activités de Moru-Pontpoint.

➤ Demande d'aide du Conseil Général de l'Oise au titre de l'assainissement et de l'eau potable

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 02 Mars 1982,

Vu la loi du 06 Février 1992,

Vu la délibération en date du 1^{er} juillet 2004 déclarant le projet de requalification de la zone d'activités de Moru-Pontpoint d'intérêt communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article Unique : de solliciter une aide du Conseil Général de l'Oise, au taux le plus élevé, au titre de l'assainissement et de l'eau potable pour l'opération de requalification de la zone d'activités de Moru-Pontpoint.

➤ Demande d'aide du Conseil Général de l'Oise au titre de la voirie et réseaux divers

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 02 Mars 1982,

Vu la loi du 06 Février 1992,

Vu la délibération en date du 1^{er} juillet 2004 déclarant le projet de requalification de la zone d'activités de Moru-Pontpoint d'intérêt communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article Unique : de solliciter une aide du Conseil Général de l'Oise, au taux le plus élevé, au titre de la voirie et réseaux divers pour l'opération de requalification de la zone d'activités de Moru-Pontpoint.

➤ Demande d'aide du Conseil Régional de Picardie au titre du Fonds Régional d'appui des Pays de Picardie (F.R.A.P.P)

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 02 Mars 1982,

Vu la loi du 06 Février 1992,

Vu la délibération en date du 1^{er} juillet 2004 déclarant le projet de requalification de la zone d'activités de Moru-Pontpoint d'intérêt communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article Unique : de solliciter une aide de la Région Picardie au titre du Fonds Régional d'appui des Pays de Picardie (F.R.A.P.P), au taux le plus élevé, pour l'opération de requalification de la zone d'activités de Moru-Pontpoint.

XI – Signature d'une convention avec V. AUBELLE

Dans le cadre du transfert de compétences, la CCPOH a engagé une réforme de ses statuts et de son régime fiscal, ceci afin de bénéficier de la bonification relative à la dotation globale de fonctionnement.

Ces décisions ayant été matérialisées par arrêtés préfectoraux, la CCPOH se trouve confronté à deux problématiques :

- d'une part, construire son budget 2006 en intégrant le régime fiscal de la T.P.U. et ses conséquences,
- d'autre part, réaliser son transfert de charges, lié aux nouvelles compétences transférées.

Pour ce faire, la CCPOH souhaite s'adjoindre les services d'un consultant.

Les obligations du consultant étant les suivantes :

- Participation à l'ensemble des réunions afin de parvenir à ces objectifs sous réserve de la détermination d'un calendrier arrêté en commun.
- Expertise financière relative aux transferts de charges (la collecte des données ne relève pas du consultant)
- Méthodologie du calcul des transferts de charges
- Remise de documents (comptes rendus, documents d'informations, de cadrage...)
- Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Conditions d'intervention fixées à 25 000 € HT

NB : les prestations de novembre et décembre 2005 ont été réintégrées dans ce montant.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 02 Mars 1982,

Vu la loi du 06 Février 1992,

Considérant que dans le cadre du transfert de compétences, la CCPOH a engagé une réforme de ses statuts et de son régime fiscal afin de bénéficier de la bonification relative à la dotation globale de fonctionnement,

Considérant que ces décisions ayant été matérialisées par arrêtés préfectoraux,

Considérant que la CCPOH se trouve confronté à deux problématiques :

- d'une part, construire son budget 2006 en intégrant le régime fiscal de la T.P.U. et ses conséquences,
- d'autre part, réaliser son transfert de charges, lié aux nouvelles compétences transférées.

Et que pour ce faire, la CCPOH souhaite s'adjoindre les services d'un consultant.

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de prestations de services avec M. Vincent AUBELLE.

XII – Marché de nettoyage des locaux : signature d'un avenant

L'entreprise GSMP, sise 62 GRANDE RUE – 60 4720 149 Rue SAINT-HONORE – 75 001 PARIS, représentée par Monsieur VALLERE, était depuis le 1^{er} décembre 2001 chargée du nettoyage du siège de la Communauté de Communes ainsi que des gymnases G. Tainturier et R. Couderc.

Monsieur VALLERE nous a indiqué que cette prestation était reprise au 1^{er} janvier 2006 par l'entreprise DML Propreté et Services, sise 62 GRANDE RUE – 60 4720 COIVREL.

Il est donc nécessaire de prendre un avenant aux contrats de bases (n°7516031 AT/NV, n°75160322 AT/NV, n°60160306 AT/NV) afin de modifier le nom du prestataire et de préciser que cet avenant est conclu pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2006.

Au-delà de cette période, une réorganisation des services sera envisagée afin de limiter le recours à ce type de contrats.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 02 Mars 1982,

Vu la loi du 06 Février 1992,

Considérant que l'entreprise GSMP, sise 149 Rue SAINT-HONORE – 75 001 PARIS, représentée par Monsieur VALLERE était depuis le 1^{er} décembre 2001 chargée du nettoyage des locaux du siège de la Communauté de Communes, du gymnase des Terriers et sa fourniture en produits hygiéniques.

Considérant que Monsieur VALLERE nous a indiqué que sa prestation était reprise au 1^{er} janvier 2006 par l'entreprise DLM Propreté et Services, sis 62 GRANDE RUE – 60 420 COIVREL.

Considérant qu'il y a lieu de prendre un avenant aux contrats de base (n°60160306 AT/NV, n°75160301, AT/NV, n°75160322 AT/NV) afin de modifier le nom du prestataire et de préciser la durée des contrats.

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article unique : d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 aux contrats avec l'entreprise DML Propreté et Services.

XIII – Questions diverses :

M. CHARLES rappelle qu'il n'y a toujours pas d'avancée sur le dossier sur l'assainissement. C'est un très gros problème pour sa commune.

M. COULLARE souligne que le dossier suit son cours mais que l'Agence de l'Eau vient de nous informer qu'elle n'accorderait pas de subvention pour les études d'assainissement en 2006.

M. DEGROS demande à la CCPOH d'agir afin de poursuivre ces études et de les prévoir sur le budget de cette année.

Le Secrétaire,

le Président

Marc TEINTURIER

Antoine AUBREE